Nombre de conseillers en exercice : 24

Date de la convocation (affichée à la porte de Mairie et adressée aux conseillers

municipaux) : 31 janvier 2017 Début de la séance : 20h25 Fin de la séance : 22h40 Nombre de votants : 22

> Le compte rendu de la séance du **06 février 2017** Sera affiché à la porte de Mairie le **08 février 2017**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMON

Séance du 06 février 2017

Présidée par : M. Jean-Claude RENAUX

Membres Présents: M. RENAUX, Mme GUYOT, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN,

M. PIOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, Mme DEBEAUVAIS, M. HADOUX, Mmes LEMOINE, TOUTAIN, MM. BOURGAIN,

TELLIEZ, Mme CHEVALIER, MM. TIRACHE, CARDON, Mme LEGRAND, M. SENECHAL, Mmes AUGUSTE, LALOT,

M. TORCHY.

<u>Membres Excusés</u>: - Mme QUIQUEMPOIS représentée par M. TIRACHE.

- Mme LECOMTE non représentée.

Membre absent: M. LANDO.

I – Désignation des secrétaires de séance

Mmes ROUSSEL et GUYOT Jeannine sont désignées secrétaires de séance.

II - Compte rendu des décisions du Maire

Décisions du Maire

DC n°2016.12.001 en date du 01 décembre 2016 – Arrêté de règlement de sinistre – Acceptation (candélabre).

DC n°2016.12.002 en date du 15 décembre 2016 – Décision du Maire portant « Virement de crédit » d'un montant de 675€.

<u>ARRETES</u>

AR n°2016.12.001 en date du 01 décembre 2016 – Réglementant la circulation et le stationnement pour l'installation d'un manège pour enfants, Place du Général Leclerc pour les Fêtes de fin d'année du Samedi 17 décembre 2016 à partir de 7 h 30, jusqu'au Mardi 27 décembre 2016 – 20 h.

AR n°2016.12.002 en date du 01 décembre 2016 — Réglementation de la circulation et du stationnement Place du Général Leclerc pour l'installation d'un manège pour enfants le Samedi 17 décembre 2016 à partir de 7 h 30 jusqu'au Mardi 27 décembre 2016 — 20 h.

Recensement de la Population

AR n°2016.12.003 en date du 07 décembre 2016 portant nomination des agents recenseurs du recensement de la population pour M. JEROME Vincent.

AR n°2016.12.004 en date du 07 décembre 2016 portant nomination des agents recenseurs du recensement de la population pour M. WOUAQUET Dominique.

AR n°2016.12.006 en date du 07 décembre 2016 portant nomination des agents recenseurs du recensement de la population pour Mme GINDRE Céline.

AR n°2016.12.007 en date du 07 décembre 2016 portant nomination des agents recenseurs du recensement de la population pour M. DEMAILLY Philippe.

AR n°2016.12.008 en date du 07 décembre 2016 portant nomination des agents recenseurs du recensement de la population pour M. GOUIN Daniel.

AR n°2016.12.009 en date du 07 décembre 2016 portant nomination des agents recenseurs du recensement de la population pour Mme PAPILLIER-WIT Sylvie.

AR n°2016.12.010 en date du 07 décembre 2016 portant nomination des agents recenseurs du recensement de la population pour Mme PERRET Vaiana.

AR n°2016.12.011 en date du 07 décembre 2016 portant nomination des agents recenseurs du recensement de la population pour Mme PRUVOT Pascale.

AR n°2016.12.012 en date du 07 décembre 2016 portant nomination des agents recenseurs du recensement de la population pour Mme BOYENVAL Stéphanie.

AR n°2016.12.013 en date du 12 décembre 2016 – Réglementant temporairement le stationnement Place du Général Leclerc (pour l'installation d'un manège pour enfants), le lundi 19 décembre 2016 de 7 h 30 à 14 h 00.

AR n°2016.12.014 en date du 19 décembre 2016 – Réglementant le stationnement rue du Chevalier Labarre (à proximité de l'intersection avec la rue Roger Salengro) à compter de ce jour, du n°1 au n°7 de la rue du Chevalier Labarre où le stationnement sera interdit hors emplacements prévus à cet effet et matérialisés par un marquage au sol.

AR n°2016.01.001 en date du 03 janvier 2017 réglementant le stationnement rue Roger Salengro pendant les travaux de branchement sur le réseau distribution de Gaz réalisés au niveau du n°593, à compter du Lundi 09 janvier 2017 – 8 heures jusqu'à la fin des travaux, soit 15 jours environ.

AR n°2016.01.002 en date du 03 janvier 2017 réglementant la circulation et le stationnement rue Roger Allou pendant les travaux réalisés au niveau du n°07 par l'entreprise R. Littoral TP pour le compte de ORANGE à compter du mercredi 04 janvier 2017 – 8 heures jusqu'à la fin des travaux, soit 15 jours environ.

AR n°2016.01.003 en date du 09 janvier 2017 réglementant temporairement le stationnement pendant les travaux de pose d'un boitier Télécoms rue Raymond Lefebvre, à compter du Lundi 16 janvier 2017, 8 h au Vendredi 20 janvier 2017 inclus, où le stationnement sera interdit dans la zone d'emprise des travaux, au niveau du n°31.

AR n°2016.01.004 en date du 09 janvier 2017 réglementant la circulation et le stationnement pendant les travaux de branchement sur les réseaux d'eau potable et des

eaux usées au 07 rue Emile Debrie, à compter du Lundi 16 janvier 2017 – 8 h jusqu'à la fin des travaux, soit 15 jours environ.

AR n°2016.01.005 en date du 09 janvier 2017 réglementant la circulation et le stationnement pendant les travaux de branchement sur le réseau ERDF réalisés sur le CD 1A Embranchement, à compter du Vendredi 27 janvier 2017 – 8 h, jusqu'à la fin des travaux, soit 15 jours environ.

III - Communication du Maire.

Monsieur le Maire demande une minute en hommage à Monsieur DESBUREAUX Xavier, adjoint au Maire depuis 2001, décédé le 24 décembre 2016.

IV - Adoption du procès verbal en date du 05 décembre 2016.

Le procès-verbal est adopté par 22 VOIX POUR

V - Remplacement d'un adjoint au Maire.

Le conseil municipal_décide d'approuver le maintien à 8 du nombre d'adjoints au maire de CAMON et procède à la désignation d'un nouvel adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

- Sont candidats :	Jean-Pierre HADOUX	Stéphane TELLIEZ
- Nombre de votants :		21
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :		21
- Nombre de bulletins blancs et nuls :		02
- Nombre de suffrages exprimés :		19
- Majorité absolue :		11
- Résultats des votes :		

Jean-Pierre HADOUX : 3 voix Stéphane TELLIEZ : 16 voix

Monsieur Stéphane TELLIEZ est donc désigné au poste de nouvel adjoint au 8^e rang dans l'ordre du tableau.

VI – <u>Détermination des indemnités de fonction d'adjoint.</u>

ADOPTE PAR 22 VOIX POUR

A compter du 06 février 2017, le montant de l'indemnité de fonction du 8ème adjoint est fixé au taux suivant : 22 % de l'Indice Brut 1015 du taux maximal prévu par l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VII – Commission d'appel d'offres : remplacement d'un membre.

ADOPTE PAR 22 VOIX POUR

La Commission d'Appel d'Offres est désormais ainsi composée :

Titulaires	Suppléants
1 – Mme Françoise ROUSSEL	3 – Mme Marie-Josée DEBEAUVAIS
2 – Mme Jeannine GUYOT	4 – M. Laurent CUVILLIERS

3 – M. Hubert DUPUIS	5 – M. Jean-Luc TIRACHE
4 – Mme Nicole CHATELAIN	
5 – M. Dany TORCHY	

Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire de la Commune de CAMON : Président de droit.

VIII – Ouverture du débat d'orientation budgétaire 2017

ADOPTE PAR 22 VOIX POUR

Le Conseil Municipal prend acte de l'ouverture du Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2017.

IX - Révision de tarifs : changement d'indice.

ADOPTE PAR 22 VOIX POUR

Les tarifs municipaux (location de salle, ALSH périscolaire et extrascolaire, restauration scolaire) seront révisés chaque année comme prévu par les délibérations précitées sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac déterminé par l'INSEE.

X – <u>Amiens métropole : Transfert de la compétence Plan Local d'urbanisme - opposition.</u> ADOPTE PAR 22 VOIX POUR

La Commune de CAMON s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole.

XI – Urbanisme: modification du plan local d'urbanisme n°3 - approbation.

ADOPTE PAR 22 VOIX POUR

La modification n°3 du P.L.U est approuvée. Il s'agit de créer un sous-secteur UCj au sein de la zone UC et de modifier le règlement de la zone UC (article 7). Cette modification permettra de s'adapter aux évolutions de construction envisagée pour ces zones. En effet, les terrains concernés devraient à terme être construits mais la limite actuelle des 30 mètres restreint considérablement les possibilités de construction, empêchant certains projets d'aboutir.

IX bis – <u>Budget 2017 : autorisation d'investissement.</u>

ADOPTE PAR 22 VOIX POUR

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le paiement des dépenses suivantes avant le vote du budget 2017 selon les règles du Code Général des collectivités territoriales :

Etudes

Reconstruction Salle Louis Bruxelles: 25 000 € (article 2031)

Bâtiments

- Travaux chaufferie EMPL : 30 000 € (art. 21538)
- Reconstruction Salle Louis Bruxelles: 10 000 € (article 2313)

Voirie

- Travaux rue Karl Marx: 12 000 € (art. 2315)
- Travaux voirie « Marché à bons de commandes : 30 000 € (art. 2151)

Mobilier

- Achats tables : 10 000 € (article 2184)

Divers

- Achats divers (téléphone, ...): 1 000 € (article 2188)

Total : 118 000 €.

XII - ZAC Chemin des Prêtres : transfert d'équipement à titre gratuit.

ADOPTE PAR 22 VOIX POUR

Il est décidé la rétrocession à l'euro symbolique des terrains à usage de voiries d'équipement divers suivants :

- l'aire de jeux pour enfants située à l'angle des rues Colette BESSON et Suzanne LENGLEN,
- le poste de refoulement situé à l'angle des rues Colette BESSON et Suzanne LENGLEN,
- le bassin d'infiltration situé rue Suzanne LENGLEN,
- l'installation d'éclairage public,
- les réseaux EU-EP-AEP,
- les talus, noues et aménagements paysagers,
- les voiries, trottoirs et parkings,
- le cheminement d'accès arrière au cimetière.

XIII – ZAC Chemin des Prêtres : approbation du CRAC 2016.

ADOPTE PAR 22 VOIX POUR

Le Compte Rendu annuel aux collectivités 2016 présenté par l'OPAC pour la ZAC Chemin des Prêtres, est approuvé.

XIV – Aménagement de la rue Karl Marx – Demande d'aide au titre des amendes de Police. ADOPTE PAR 22 VOIX POUR

Monsieur le Maire est chargé de recueillir l'aide de l'Etat au titre des amendes de Police pour les travaux de parking et de signalisation réalisés rue Karl Marx, soit 2 943.00 € correspondant à 30 % du montant H.T des travaux de parking et de signalisation.

XV – Aménagement de la rue Karl Marx – Demande de subvention au titre de la Politique Territoriale (Conseil Départemental)

ADOPTE PAR 22 VOIX POUR

Monsieur le Maire est chargé de recueillir l'aide du Conseil Départemental au titre de la politique territoriale 2017/2020 pour l'aménagement réalisé rue Karl Marx, soit 94 606.25 € correspondant à 25 % du montant H.T des travaux.

XVI- Construction d'un local à Petit-Camon – Demande de subvention au titre de la DETR.

ADOPTE PAR 22 VOIX POUR

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2017 et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR: 109 560.71 € (minimum 30% hors VRD)

- Subvention du Conseil Régional des Hauts de France (sous réserve d'accord) : 77 114.67 € (minimum 20%)

- Fonds propre Commune : 276 012.65€

XVII – <u>Construction d'un local à Petit-Camon – Demande de subvention auprès du Conseil</u> Régional (PRADET).

ADOPTE PAR 22 VOIX POUR

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le financement de l'opération auprès des partenaires suivants :

Conseil Régional (Politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires)
 20 % au minimum du montant H.T des travaux :
 77 114.67 €

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (sous réserve) : 109 560.71 €

- Part communale (TVA comprise): 276 012.65 €

Le montant total de l'opération TTC s'élève à : 462 688.03 €.

XVIII – <u>Cheminement piétons-cyclistes : demande de subvention au titre de la Politique Territoriale (Conseil Départemental).</u>

ADOPTE PAR 22 VOIX POUR

Monsieur le Maire est chargé de recueillir l'aide du Conseil Départemental au titre de la politique territoriale 2017/2020 pour l'aménagement réalisé afin de relier la commune de CAMON et la commune de Lamotte-Brebière, soit 12 400 € correspondant à 25 % du montant H.T des travaux.

XIX - Cession d'une parcelle de jardin.

ADOPTE PAR 22 VOIX POUR

Le conseil municipal décide d'autoriser la cession de la parcelle de jardin situé chemin des Quélettes à CAMON, cadastrée AE 228, moyennant la somme de 580 €, d'une surface de 58 ca à Monsieur DESMAREST Luc demeurant 4 rue Lhomond, apt 45 à AMIENS.

XX – <u>Garantie d'emprunt : SIP renégociation d'emprunt pour la résidence Charles Flet.</u> ADOPTE PAR 22 VOIX POUR

La Commune de CAMON accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 352 377,49 € souscrit par la Société Immobilière Picarde auprès de la Caisse d'Epargne et de Picardie.

Ce prêt est destiné à refinancer le prêt DEXIA MIN 243497, remboursé le 1^{er} février 2017 par anticipation par la Société Immobilière Picarde, finançant la construction de 6 logements rue Charles FLET à CAMON.

XXI - Questions diverses.

Monsieur HADOUX demande des informations sur le chauffage de l'école maternelle Paul Langevin et sur la coupe d'arbres rue Georges Brassens.

La séance est levée à 22h40.

Le Maire, <u>Jean-Claude RENAUX</u>